

**Direction des Jurys de l'enseignement secondaire**  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

# Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

## CONSIGNES D'EXAMENS

Cycle	2025-2026/2
Titre	CESS Technique de qualification
Options	<b>Technicien commercial</b> <b>Technicien en comptabilité</b> <b>Technicien de bureau</b>
Matières	Eco 1 - Eco 3 - Eco 7 - Eco 11

**Informations :**

[jurysdusecondaire@cfwb.be](mailto:jurysdusecondaire@cfwb.be)

Tél : +32 (0)2 690 85 86

<https://jurys.cfwb.be/jurys-secondaires/>

## I. Informations générales

### ●●● Identification de la matière

Nom de la matière : Sciences économiques **Eco 1, Eco 3, Eco 7, Eco 11**

ATTENTION : Les autres matières faisant partie de l'option de base groupée ne sont pas prises en compte dans ces consignes.

### ●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

CESS : Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire technique de qualification

### ●●● Programme

Le numéro de programme :

- Technicien commercial : 111\_2002\_248B  
<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/111-2002-248B%20.pdf>
- Technicien de bureau : 406-2011-248B  
<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/406-2011-248B%20.pdf>

Même si elle est ardue, la lecture du programme est **primordiale** pour atteindre les objectifs visés par l'épreuve choisie. Il est intéressant de commencer par lire l'Avant-propos qui détaille le profil de formation.

Au-delà des **matières à maîtriser**, il détaille bon nombre d'outils pour y arriver, comme la construction régulière de **synthèses** partielles, la connaissance du **vocabulaire spécifique** de la matière.

Il est important de se rendre compte que ces matières ne sont pas figées et sont continuellement en relation avec la réalité quotidienne. Ce caractère **concret** des situations peut alors être abordé au contact de personnes ressources (notaire, banquier, gérant de magasin, ... ..).

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la fédération Wallonie Bruxelles. Ce document complète le programme et précise notamment les modalités d'évaluation.

## ●●● **Rencontre obligatoire**

Le candidat devra se présenter à une **RENCONTRE OBLIGATOIRE** :

Date et heure : **Voir sur le site des jurys**

Lieu : Siège des Jurys Rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles

**En cas d'absence à celle-ci, le candidat ne sera pas convoqué à la suite des épreuves ci-après.**

Les candidat(e)s auront la possibilité de poser toutes les questions concernant leurs matières respectives qu'ils/elles auront déjà parcourues et étudiées et les examinateurs leur répondront judicieusement, ce qui permettra, aux candidat(e)s de mieux évaluer leurs connaissances.

## **II. Organisation de(s) l'examen(s)**

### ●●● **Modalités de passation**

Type d'examen : *oral*

*Une tenue vestimentaire adéquate est souhaitée.*

### ●●● **Matériel**

- Matériel autorisé : calculatrice, bic, marqueurs, lattes ...
- Matériel refusé : Gsm, montre connectée, ...

### ●●● **Ce qui est attendu du candidat = consignes d'examens ?**

- *Répondre aux questions théoriques ou pratiques*
- *Être clair, précis et concis*
- *Soigner la présentation et l'élocution*
- *Utiliser le vocabulaire adapté à la matière*

***Attention de bien lire et analyser le programme***

### III. Evaluation et sanction des études

#### ●●● Pondération

La matière sera notée sur 20 points

#### ●●● Dispense

Si la moyenne globale des épreuves de l'option est supérieure ou égale à 50%, le candidat est dispensé de l'OBG.

Si la moyenne globale des épreuves de l'option est inférieure à 50%, il n'y a pas de dispense de l'OBG.



**Le candidat doit avoir présenté toutes les matières de son option pour obtenir une correction de ses épreuves. En cas d'absence à une ou plusieurs épreuves de son option, le candidat sera automatiquement ajourné pour toutes les matières de son option.**